

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025
3. Réaménagement de la rue du Ried à Rohrwiller : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement
4. Jury d'assises – Préparation de la liste préparatoire 2025
5. Subventions
6. Affaires scolaires
7. Déclaration d'intention d'aliéner
8. Divers

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de ROHRWILLER à la mairie

<i>Conseillers élus</i>	<i>18</i>
<i>Conseillers en fonction</i>	<i>18</i>
<i>Conseillers présents</i>	<i>11</i>
<i>Conseillers absents :</i>	<i>7 (dont 2 pouvoirs)</i>

Sous la présidence de M. le Maire SUTTER Laurent

Conseillers présents : M. CAILLARD Christian – M. MOUGENOT Dominique – Mme KLEIN Sandra -- Mme JUNG Henriette – M. WALKER Michel – M. AUBRY Loris – M. MAURICE Steve – M. KNITTEL Michel – M. GESCHWINDENHAMMER Denis – M. VOIRIN Jean – Louis

Absents excusés : M. WURTZ Christophe (donne pouvoir à M. GESCHWINDENHAMMER Denis)
Mme KLEIN Amandine (donne pouvoir à Mme KLEIN Sandra)
Mme FREY Jessica - Mme BUISSON Estelle – Mme HEYER Carine – Mme MOSSER Tania

Absents : Mme DEMOGÉOT Sylvie

1) Désignation d'un secrétaire de séance.

Il a été procédé conformément à l'art. L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Monsieur CAILLARD Christian a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du procès-verbal de séance du 08/04/2025.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 a été transmis à tous les conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3) REAMENAGEMENT DE LA RUE DU RIED A ROHRWILLER : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement

La Commune de Rohrwiller et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ont décidé de réaliser des travaux de réaménagement de la rue du Ried à Rohrwiller.
Les travaux, de compétence communale, consistent à réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication. Les travaux de compétence communautaire, consistent à réaliser les travaux ci-dessous :

- Réaménagement et sécurisation de la rue du Ried,
- Réaménagement des carrefours Ried
- St Wendelin et Ried - Presbytère (création de trottoirs traversants)
- Réaménagement/sécurisation et mise en accessibilité des trottoirs,
- Restructuration du réseau d'éclairage public.

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions du Code de la commande publique et de son article L. 2422-12 concernant les délégations de maîtrise d'ouvrage qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Commune de Rohrwiller et la Communauté d'Agglomération de Haguenau est envisagée. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux.

A ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité de l'opération, y compris pour le compte de la Commune de Rohrwiller.

La Commune de Rohrwiller versera à la Communauté d'Agglomération de Haguenau sa contribution financière à cette opération d'aménagement, selon un plan de financement prévisionnel. La Communauté d'Agglomération de Haguenau, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 392 000 euros TTC dont 366 000 euros TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette dépense est inscrite au programme de travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et le financement pour le réaménagement de la rue du Ried à Rohrwiller, entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Rohrwiller.
- autorise le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement ;

4) Jury d'assises – Préparation de la liste préparatoire 2026

Le maire expose,

Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, le maire doit procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triples de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit :

$$3 \times 1 = 3$$

Le maire propose que les trois conseillers les plus jeunes indiquent un numéro pour le tirage au sort sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et procède au tirage au sort.

Résultats : ont été tirées au sort les personnes suivantes :

RAUSER née STEINER Céline, Domiciliée 8 rue du Ried 67410 ROHRWILLER

HAHN Lionel Domiciliée 5 rue des Roseaux 67410 ROHRWILLER

VERDIER née KETTERER Jacqueline, Domicilié 33 rue du Presbytère 67410 ROHRWILLER

5) Subvention – Remboursement de frais à une institutrice de l'école élémentaire

Mme LADENBURGER institutrice de CP à l'école élémentaire de Rohrwiller a avancé des fonds pour l'achat de livres pour la rentrée 2025/2026 pour un montant de 220,21 €.

Le Conseil Municipal,

vu le rapport d'analyse à l'ordre du jour,

sur proposition de M. le Maire et après délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder au remboursement des 220,21 € sous forme de subvention après présentation des factures

- de prélever le montant nécessaire sur les crédits ouverts à l'article 6574 pour les subventions exceptionnelles et d'autoriser M. le Maire à procéder au versement de la subvention dès que la présente décision sera devenue exécutoire.

6) Affaires scolaires

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le conseil des maîtres s'est réuni afin de définir l'organisation des classes des écoles pour la rentrée 2025/2026

L'organisation pédagogique des classes pour la rentrée prochaine sera la suivante :

- 1 classe de Petits Moyens : nom de l'enseignant encore inconnu
- 1 classe de Moyens Grands : Beyer Alexandra
- 1 classe de CP/CE1 : Ladenburger Elisabeth
- 1 classe de CE1/CE2 : Holtzmann Christelle
- 1 classe de CM1/CM2 : Klein Anne.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte

7) Déclaration d'intention d'aliéner.

D.I.A. 02 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par SCP François HOLL Notaires à Bischwiller de Roeschwoog pour la vente du terrain sis au 13 rue des Roseaux cadastré sous-section AE 42/2 au Rettig de 19 ares 57 appartenant à EVIMMO SAS

Prix de vente : 920 000 € + 50 000 € de mobilier

Acquéreur : M. LIENHARDT Christophe de Rohrwiller

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption.

8) Divers :

- Fête nationale
- Enquête publique unique concernant le PLUI qui se déroulera du lundi 16 juin au vendredi 01 août 2025
- Prise en charge des structures gonflables pour le messti 2025 pour un montant de 1200 €
- Information sur la vente de la maison Marthe et les différentes parcelles
- Terrain omnisport (retour sur les subventions)

M. le Maire lève la séance à 22 heures.

Ont signé le présent procès-verbal

Le Maire
Laurent SUTTER

Le Secrétaire de séance
Christian CAILLARD